

Autre exemple : l'affaire Labay. Le 6 octobre 1971, à Marly-le-Roi, un homme est arrêté par la brigade des stupéfiants. Son nom : André Labay. Il y a dans sa voiture cent six kilos d'héroïne pure. Il s'apprête à partir pour les Etats-Unis, où il a déjà importé, en quatre voyages, plus de cinq cents kilos de drogue. En juin 1966, André Labay a été inculpé dans une affaire d'escroquerie : le rachat fictif d'un hôtel parisien à l'un de ses amis collaborateur du S.D.E.C.E., Michel Leroy, pour y installer un « club d'hommes d'affaires ». L'hôtel sert en réalité de centre de recrutement pour les « affreux » du Katanga.

En 1967, André Labay est fondé de pouvoir d'une société belge d'assurances, au bord de la faillite : la Belfort. Parmi les administrateurs : André Rives-Henrys, inculpé depuis de complicité d'escroquerie dans l'affaire de la Garantie foncière. En janvier 1968, la Belfort a déposé son bilan : cinquante-cinq millions de déficit. André Labay était considéré comme un « passeur » important de la filière française. Il a été honorable correspondant du S.D.E.C.E. à Haïti, de 1969 à 1970.

Voilà pour les histoires d'hier. Celles d'aujourd'hui ne sont pas moins intéressantes. Le vendredi 27 octobre dernier, Constantin Tramini, dit Tintin, né en 1916 à Bocognano (Corse), est assassiné à Berre. Il était inscrit au fichier du banditisme depuis 1950. Constantin Tramini était une sorte de juge du « milieu ». C'est lui, en particulier, qui était chargé de surveiller le versement par le clan Guérini de l'impôt perçu par le « milieu ». Après la mort d'Antoine Guérini et l'emprisonnement de « Mémé », les caïds du milieu marseillais se sont interrogés. L'héritage de Guérini était colossal. Racket, proxénétisme, drogue : des centaines de millions de francs par mois. Mais les Guérini étaient plutôt socialistes que gaullistes ; à la Libération, « Mémé » a apporté son appui aux milices socialistes et, dans les années 1950, alors que la bataille pour l'hôtel de ville faisait rage, il a donné quelques coups de main à Louis Rossi, chef du service d'ordre de la S.F.I.O. locale. Les Guérini restaient à l'écart des opérations du S.A.C.

Des invitations tricolores

Ce sont des choses qui ne s'oublient pas. Les caïds du « milieu » décident donc que le clan Guérini devra payer un impôt sur ses bénéfices. Une sorte de racket au carré. C'est Tramini qui est chargé par ses patrons parisiens — et discrets — de surveiller les paiements. De Marseille à Lyon, de Romans à Grenoble, ses hommes font régner l'ordre. Tant pis pour les imprudents. Mathieu Mattei, par exemple, le truand grenoblois qui voulait abandonner le S.A.C. et faire de la politique comme un grand. Il a été abattu, et son amie, Mireille Bonnet, arrêtée quelques mois plus tard avec quarante kilos d'héroïne dans sa voiture.

Autres imprudents : André Carle et son fils Aimé, patrons d'un hôtel de Romans, « le Touvard » (Drôme), qui, après la mort d'Antoine Guérini et l'emprisonne-

ment de « Mémé », voulaient s'affranchir du racket. Un premier avertissement en forme de rafale de mitraillette avait détruit les vitres de leur hôtel. Il n'y a pas eu de deuxième avertissement. En avril, le père et le fils ont été abattus à la mitraillette, sur un chantier, par des tueurs qui avaient pris la place des maçons. André et Aimé Carle étaient les responsables locaux du S.A.C. mais ils avaient désobéi.

Les liquidations de ce genre sont d'autant plus faciles qu'il est aisé de remplacer les patrons du S.A.C. A Grenoble, Mattei mort, ses lieutenants, Spadini, patron du « Son des guitares », et N..., ont pris la tête du S.A.C. local. Parmi les habitués du « Son des Guitares » : Gavin Coppolani et Louis Andreucci, dont il est beaucoup question dans l'affaire du

« 5-7 ». On dit que leur véritable patron serait « Monsieur Jean », patron d'un night-club lyonnais, un personnage mystérieux et puissant qui aurait de très hautes relations. On sait aussi que l'un des patrons du S.A.C. régional est le député U.D.R. Henri Guillermin, qui a travaillé autrefois pour le S.D.E.C.E. et dans les réseaux Foccart.

A Lyon, il n'est pas facile de s'y retrouver. Depuis l'éclatement de l'affaire des bordels, c'est, plus que jamais, la loi du silence. On le comprend car, lorsqu'on cherche un peu, on apprend que le night-club de Neuville-sur-Ain, où tout a commencé — le « Fetich Club » —, a été l'une des caches de Christian David dans sa cavale à travers la France après le meurtre du commissaire Galibert. On

M. Paquet et le « 5-7 »

Nous avons reçu de M. Aimé Paquet, député de l'Isère, une lettre qu'il nous demande de publier « conformément à la loi ». En voici les principaux extraits.

■ « Aussitôt après le drame du « 5-7 » de Saint-Laurent-du-Pont, ne trouvant aucune explication technique à l'accident, j'ai cru, avec d'autres, à l'attentat. En février 1972, j'ai eu, par une personne de Grenoble, connaissant bien, par ses activités, le « milieu », des informations qui semblaient l'étayer sérieusement. Mon devoir était de transmettre ces informations au ministre de l'Intérieur, en accord d'ailleurs avec mon informateur, et je dirai même sur sa demande. Je l'ai fait le 28 février 1972.

M. Marcellin envoya immédiatement à Grenoble des inspecteurs de la brigade centrale du banditisme, dite brigade anti-gang. Le procureur de la République et le juge d'instruction, M. Jobert, furent régulièrement informés et les conclusions de l'enquête leur furent remises. Ces conclusions étaient négatives. La thèse de l'accident demeurait donc la seule crédible. C'était début mars 1972.

Mais voici qu'après huit mois certaines publications, certaines personnalités politiques ou non tentent de nouveau d'accréditer la thèse de l'attentat. Si le respect des cent quarante-six morts du « 5-7 » et de leurs familles exige la recherche de la vérité, il interdit la recherche du sensationnel et l'opération politique.

C'est pourquoi, en réponse aux questions qui me sont posées et aux déclarations qui sont faites ici et là, je tiens à

mon tour à poser des questions et à présenter des observations.

1° On diffuse la note, soi-disant secrète, datant du 28 février 1972, dans laquelle je demandais à M. Marcellin de faire précéder à une enquête... Puisqu'elle était secrète, comment a-t-on pu se la procurer ? Qui l'a remise à ceux qui en usent aujourd'hui ?

2° Mieux ! Le 24 octobre, maître Julien Carnet, du barreau de Paris, avocat des familles, s'insurgeait contre des déclarations « que je viendrais de faire » en m'accusant d'intentions que je n'ai pas... Je m'en suis expliqué longuement. Il est inutile d'y revenir. Mais il n'a pas dit un mot contre ceux qui, depuis quinze jours, tentent par tous les moyens, à des fins politiques, de faire resurgir la thèse de l'attentat et de l'accréditer. Pourquoi ?

3° On fait état d'une entrevue que j'aurais eue avec un juge d'instruction qui m'aurait, contre toute règle, donné connaissance du dossier. Or cette entrevue a bien eu lieu, mais avec M. Viossat, qui n'était plus juge d'instruction, le dossier étant depuis plusieurs mois déjà dans les mains de M. Jobert, nouveau juge d'instruction de Lyon. M. Viossat, au cours de cet entretien, s'est contenté de m'expliquer la thèse de l'accident par les résultats des expériences faites en laboratoire, au C.E.N.G.

Chacun sait, ou devrait savoir, que le seul, que le vrai coupable du drame, c'est la complexité incroyable des réglementations et des procédures en vigueur. C'est ainsi que des centaines et des centaines de salles ont été fermées à travers la France au lendemain du drame du « 5-7 » parce que non conformes aux normes en vigueur. Le devoir de tout responsable politique ou autre est de tout faire pour que les clarifications, les simplifications nécessaires soient apportées, afin que de tels drames ne puissent plus se reproduire.

A. P.

[M. Paquet s'est fait une opinion, ce qui est tout à fait son droit. Mais les explications qu'il a reçues et qui l'ont satisfait n'ont pas convaincu de nombreux parents des victimes du « 5-7 », qui continuent, eux, à se poser des questions. Nous l'avons écrit, ce qui est aussi notre droit. Il n'y a là ni recherche du sensationnel ni opération politique.]



AIMÉ
PAQUET

Jean Ker-Tean